

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de CASALABRIVA

Révision n°1 de la Carte Communale

Par arrêté n°07.2019 du 13.03.2019, le maire de Casalabriva, Corse du Sud, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision n°1 de la carte communale décidée par délibération du 16 octobre 2017.

Madame Marie-Céline Battesti, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Bastia.

L'enquête publique se déroulera du 2 avril 2019(9h00) au 7 mai 2019(17h00) inclus, soit pendant 36 jours. Le siège de l'enquête publique est établi en mairie du village route du bas RD 657 20140 Casalabriva.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique ainsi qu'un registre seront déposés en mairie du village. Ils seront à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture soit : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

Un registre dématérialisé sera accessible à l'url suivante du lundi 2 avril 2019 au 7 mai 2019 à 12h00 : <https://www.registre-dematerialise.fr/1226>

Les pièces du dossier seront également disponibles sur le site internet de Urba Corse : www.urba-corse.fr/agenda-des-communes

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, à feuillets mobiles, coté et paraphés par le commissaire enquêteur.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être adressées à Mme. Le Commissaire enquêteur :

- Par courrier jusqu'au 7 mai 2019 inclus (le cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique à la **Mairie de Casalabriva route du bas RD 657 20140 CASALABRIVA, à l'attention du commissaire enquêteur**
- Sur le registre dématérialisé et sécurisé conformément au décret 2017-626 du 25/04/2017 à l'adresse suivante jusqu'au 7 mai 2019 à 17h00 : <https://www.registre-dematerialise.fr/1226>
- A l'adresse mail suivante jusqu'au 7 mai 2019 à 17h00 : enquete-publique-1226@registre-dematerialise.fr

Madame le Commissaire enquêteur recevra le public aux jours et heures suivants :

- mardi 2 avril 2019 de 9h00 à 12h00
- lundi 15 avril 2019 de 14h00 à 17h00
- jeudi 25 avril de 9h00 à 12h00
- mardi 7 mai de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire d'enquêteur pourront être consultées à l'issue de l'enquête publique pendant un an à la mairie ainsi que sur le site internet Urba-Corse.

Le projet de la Carte Communale, éventuellement modifié pour tenir compte des observations de la population, des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur fera ensuite l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Le Maire, Vincent MICHELETTI